

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-CLAUDE

DEMANDE DE PERMIS, CALENDRIER DES SÉANCES,
HORAIRE BUREAU MUNICIPAL, VŒUX DE LA PÉRIODE DES FÊTES

ET

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2025

Vous prévoyez refaire votre toiture, changer votre fenestration, aménager un puit de captation d'eau, une installation septique, modifier les divisions intérieures, rénover la cuisine ou encore construire un garage, une remise, une serre, une éolienne, etc. Une demande de permis est obligatoire pour toutes rénovation, modification ou nouvelle construction.

Pourquoi faire une demande de permis avant de commencer vos travaux ?

Parce que cela garantit que votre projet respecte les normes de zonage et d'urbanisme de la municipalité, protégeant ainsi votre investissement.

Vous avez des questions sur la procédure de demande ? N'hésitez pas à contacter votre directrice-générale qui vous aidera dans votre démarche.

Votre maire et vos conseillers

BUDGET 2025 – DOCUMENT EXPLICATIF

Citoyennes,
Citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 957 du Code municipal du Québec, nous vous présentons le document explicatif du budget 2025. La Municipalité de Rivière-à-Claude a complété son exercice budgétaire pour l'année 2025. Tous les postes ont été examinés attentivement afin de déterminer, avec la plus grande exactitude possible, les montants requis pour chacun. Ainsi, le budget 2024 qui était de 304 100 \$ passera pour 2025 à **337 371 \$**

PORTRAIT DES REVENUS

La valeur totale des immeubles imposables situés sur notre territoire selon le rôle triennal 2025-2026-2027 est de 15 850 800 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025. Comparativement au rôle triennal 2022-2023-2024, la valeur des immeubles imposables (valeur utilisée pour calculer la taxe foncière) a augmenté en moyenne de 28.55 %. Le taux de la taxe foncière générale passe donc pour 2025 de 1.25 \$/100\$ à **1.11 \$/100 \$**, soit une diminution de 0.14 \$/100\$. Pour la collecte et l'enfouissement des matières résiduelles, le tarif augmentera de 338 \$ à **369 \$**.

Pour ce qui est des transferts, les montants annoncés sont stables. En ce qui a trait au partage de la croissance dont le calcul a été revu par le Ministère, la Municipalité recevra près du double de l'année dernière. Nous pouvons donc compter sur un montant total de transfert de 112 502 \$.

Nous avons fait en sorte **de ne pas affecter de surplus accumulé** pour équilibrer le budget 2025, puisque nos réserves ont été fortement diminuées ces dernières années. Il est important pour le conseil de maintenir un fonds de roulement afin de financer ces activités normales de fonctionnement, d'éviter les frais d'intérêt sur les découverts, mais aussi d'avoir accès à des fonds rapidement en cas d'imprévus.

PORTRAIT DES DÉPENSES

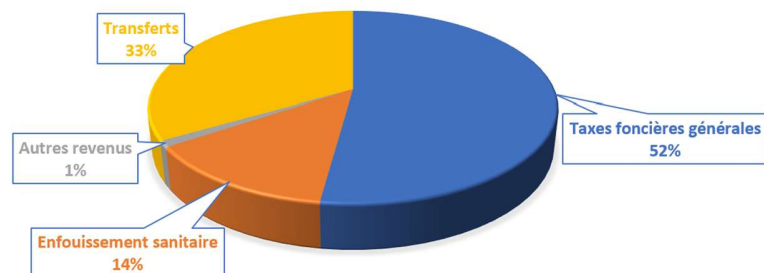
Une augmentation entre 4 et 10 % affecte la majorité des postes budgétaires concernant les services publics et professionnels (électricité, téléphonie, informatique, assurances, etc.). Soulignons la variation de 19% des dépenses d'*Administration générale*. Celle-ci s'explique en partie par l'augmentation importante des frais de firme comptable et le déplacement de la charge pour le salaire de l'employé d'été, auparavant inscrite à la dépense *Urbanisme*. Aussi, sont inscrite au budget des réserves pour le prochain rôle triennal (3 000\$/an sur trois ans) et la quote-part pour la TECQ 2024-2028 (4 465\$/an sur quatre ans).

Nous avons effectué un exercice de diminution des dépenses. Ainsi, les frais bancaires, de postes, de papeterie, de déplacement, de salaire de la direction générale ont été révisés à la baisse. Aussi, l'installation de système de chauffage électrique dans nos édifices municipaux fait en sorte que la facture de mazout est annulée sans augmenter d'autant celle de l'électricité.

En 2025, nous poursuivrons l'exercice d'optimisation des dépenses.

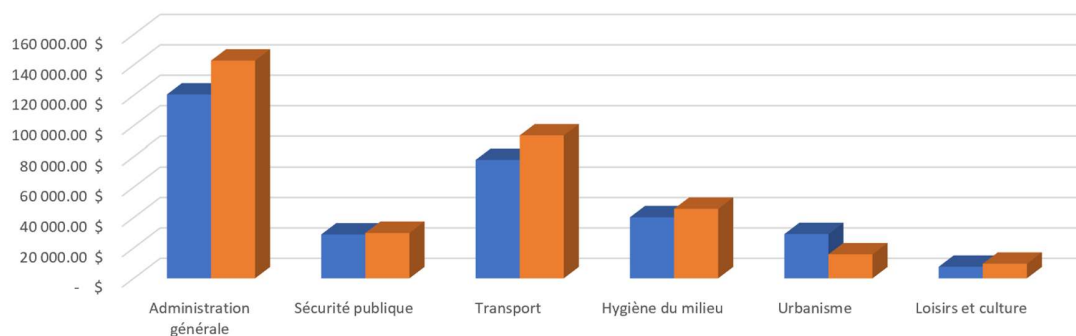
REVENUS	2024	2025	Variation	% du total 2025
Taxes foncières générales	148 212 \$	175 944 \$	19 %	52 %
Enfouissement sanitaire	40 222 \$	45 425 \$	13 %	14 %
Autres revenus	1 000 \$	3 500 \$	250 %	1 %
Transferts	100 666 \$	112 502 \$	12 %	33 %
Affectation surplus	14 000 \$	0 \$		
TOTAL	304 100 \$	337 371 \$	11 %	100 %

REVENUS 2025



DÉPENSES	2024	2025	Variation	% du total 2025
Administration générale	120 511 \$	142 782 \$	19 %	42 %
Sécurité publique	28 859 \$	29 869 \$	4 %	9 %
Transport	77 853 \$	93 600 \$	20 %	28 %
Hygiène du milieu	40 176 \$	45 725 \$	14 %	13 %
Urbanisme	29 093 \$	15 780 \$	-46 %	5 %
Loisirs et culture	7 608 \$	9 615 \$	26 %	3 %
TOTAL	304 100 \$	337 371 \$	11 %	100 %

DÉPENSES 2024 VS 2025



CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL EN 2025

Le conseil municipal a adopté son calendrier des séances ordinaires prévues en 2025 qui auront lieu à 19h, à la salle du conseil de l'Édifice municipal, située au 520, rue Principale Est à Rivière-à-Claude.

- 22 janvier, mercredi
- 3 février, lundi
- 3 mars, lundi
- 7 avril, lundi
- 5 mai, lundi
- 2 juin, lundi
- 7 juillet, lundi
- 4 août, lundi
- 8 septembre, lundi
- 1 octobre, mercredi
- 10 novembre, lundi
- 8 décembre, lundi

HORAIRE DES BUREAUX MUNICIPAUX

NOTRE HORAIRE RÉGULIÈRE

LUNDI

MARDI

MERCREDI

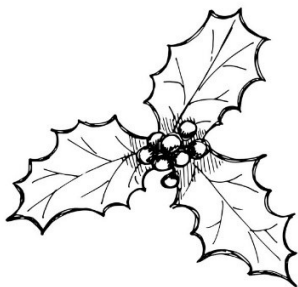
8h à 12h et de 13h à 16h

Pour nous rejoindre : 418-797-2422
munirac@globetrotter.net

HORAIRE DES FÊTES

Les bureaux seront fermés du 19 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement.

À tous et à toutes, de la part du conseil municipal et du personnel, nous vous offrons nos vœux chaleureux de santé et de bonheur en cette période de réjouissances.



**Joyeux Noël et
Bonne année 2025**